



Trèbes.

N° 85/2026

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 011-211103973-20260324-85_26-AR

S'LO

FOLIO 153

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
POUR L'INSTRUCTION
DES AUTORISATIONS D'URBANISME

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES

VU le code de l'urbanisme, notamment son article L.423-1 ;

VU la délibération en date du 16 octobre 2023, décidant de confier au service commun de Carcassonne Agglo l'instruction d'une partie des autorisations de droit des sols sur le territoire communal, pour celles listées à la convention, conformément aux dispositions de l'article R423-15 du code de l'Urbanisme ;

VU la convention de mise en place du service commun d'instruction des autorisations de droits des sols conclue en date du 31 octobre 2023, par le Maire de Trèbes et le Président de Carcassonne Agglo ;

ARRÊTE

ARTICLE 1° : Délégation est donnée à

- **Madame Christine BURGAT**, cheffe du service application du droit des sols de Carcassonne Agglo,
- **Madame Fanny LOVATEL**, adjointe de la cheffe de service application du droit des sols de Carcassonne Agglo,

aux fins de notifier :

- les documents relatifs à la consultation de l'ensemble des services et collectivités dont la consultation est réglementairement exigée ou paraît nécessaire à l'instruction du projet (articles R.423-50 à R.423-56 et R.423-59 à R.423-71-2 du code de l'urbanisme),
- la liste des pièces manquantes et/ou des notifications de délais (articles R.423-19 à R.423-48 du code de l'urbanisme).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est affiché en mairie et transmis au Préfet.

Trèbes, le 24 mars 2026

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026
ID : 011-211103973-20260324-85_26-AR

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



Publié le : ... 24 mars 2026 ...